

« Il faudrait que le président s'adresse aux musulmans »

Il est l'un des interlocuteurs privilégiés de l'Élysée sur la question de l'islam en France et de son éventuelle réforme. Hakim El Karoui nous annonce son plan de bataille pour les prochains mois.

Propos recueillis par Agnès Laurent et Anne Rosencher



Vision Hakim El Karoui estime que « ce n'est pas à l'État de faire la réforme de l'islam de France ».

Je ne souhaite pas qu'on change la loi de 1905. Le 18 mars, alors qu'il recevait une soixantaine d'intellectuels pour une soirée débat à l'Élysée, Emmanuel Macron a refermé l'éventualité de toucher à la loi de séparation des Églises et de l'État qui, depuis qu'elle avait été évoquée par le ministre des Cultes Christophe Castaner, suscitait une émotion grandissante chez les laïcs. Pour Hakim El Karoui, qui était du débat à l'Élysée, le président n'a pas pour autant fermé la porte à une intervention législative sur ces sujets. Interlocuteur privilégié de la macronie sur le dossier de la réforme de l'islam, ce consultant, essayiste, fondateur du club *XXI^e siècle* pour la diversité et auteur de rapports avec l'Institut Montaigne, nous dévoile ses projets pour prendre part à cette réorganisation.

L'express Après des mois d'hésitation, Emmanuel Macron a annoncé le 18 mars qu'il ne réformerait pas la loi de 1905. Que pensez-vous de cette volte-face ?

Hakim El Karoui Je ne l'ai pas compris comme ça. Le président de la République a certes déclaré qu'il ne fallait pas toucher à la loi de 1905, et donc aux grands équilibres. Cela permet de rassurer ceux qui s'inquiètent d'une

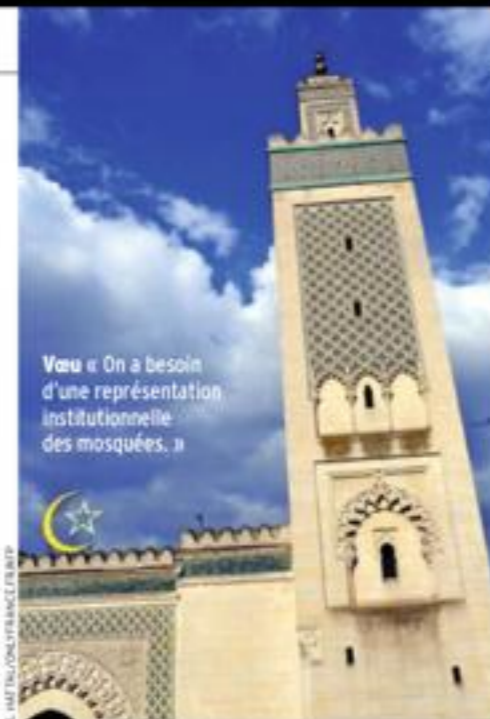
remise en cause de la laïcité. Puis, il a poursuivi en affirmant qu'il fallait mieux contrôler les financements étrangers, les conditions d'exercice du culte... Cela signifie qu'il peut y avoir une intervention législative sur les questions techniques. Peut-être faut-il trouver un support législatif différent, moins symbolique.

Le président de la République et son entourage vous ont donc rassuré sur le fait que le travail sur la réforme de l'islam continue ?

H. E. K. D'abord, je ne crois pas que ce soit à l'État de faire la réforme de l'islam de France. Nous sommes un pays laïc. Cela ne veut pas dire que l'État n'est pas concerné. Il est le garant de la cohésion nationale. Le rôle de l'État, donc du président de la République, c'est de faire vivre la Constitution et les valeurs qui la gouvernent. Certains voudraient qu'il dise que la laïcité, c'est le contrôle de l'État sur les religions considérées comme une aliénation et en particulier sur l'islam, jugé rétrograde. Une autre approche envisage la laïcité comme une garantie de liberté, selon laquelle, par exemple, les femmes peuvent porter ce qu'elles veulent, l'État n'intervenant que quand leur liberté est menacée. C'est ce qu'Emmanuel Macron a affirmé clairement. C'est une position exigeante, difficile mais juste. On ne peut interdire tout ce que l'on veut combattre. C'est à cela que l'on reconnaît les démocraties.

Doit-il aller au-delà ?

H. E. K. Je crois que ce serait bien que le président de la République s'adresse aux musulmans, comme il l'a fait pour les croyants d'autres religions. Sur ces matières, le pouvoir politique a une capacité performative. Dire, c'est faire. En l'occurrence, inclure dans le récit national.



Vou « On a besoin d'une représentation institutionnelle des mosquées. »

LE HAT/FRANCE PRES

Est-ce possible dans le contexte actuel ?

H. E. K. Plus l'extrême droite monte, plus il faut s'exprimer. Plus les gens disent n'importe quoi, plus il faut rappeler la réalité. Et elle est complexe. Prenons l'exemple des prénoms. Une statistique parue récemment indique que 18 % des prénoms des nouveaux-nés garçons en France sont désormais « arabo-musulmans » (1), ce qui serait une preuve d'hétérogénéité ethnoculturelle. Les prénoms ont changé, en effet : on est passés de Mohamed, Farid et Rachid à Rayyan (à consonance américaine), Yanis (à consonance grecque) et Nael (à consonance bretonne). Les parents recherchent des prénoms mixtes, c'est une preuve d'intégration ! Et, en même temps, on constate une remontée de « Mohamed » qui, après avoir baissé jusqu'en 1995, est de nouveau très donné. Les prénoms montrent la complexité de la situation : une majorité s'intègre, une minorité revendique. Et cette affirmation des identités individuelles est générale, elle est aussi celle des Corses et des Bretons. J'ai envie de rappeler à tous les grincheux nostalgiques de la France blanche et catholique la phrase du général de Gaulle dans sa préface

de *Mémoires d'espoir* : « La France vient du fond des âges, elle vit, les siècles l'appellent. » La France vit, elle se transforme : les Français d'aujourd'hui et de demain ne sont pas ceux d'hier. C'est sa grandeur. C'est son histoire. C'est aussi sa force.

Vous avez souvent été cité comme un interlocuteur régulier de l'Élysée sur cette question de réforme de l'islam. Où en êtes-vous ?

H. E. K. Il y a plusieurs aspects dans la réflexion que j'ai menée et que j'essaie de mettre en œuvre. L'objectif principal, c'est de permettre à des théologiens musulmans éclairés d'être entendus des musulmans. J'ai es-

sayé pour cela d'imaginer un système français, endogène et autonome, qui va créer les conditions nécessaires pour produire et diffuser un discours religieux éclairé. Techniquement, on a créé deux associations, qui toutes deux s'appellent Association musulmane pour l'islam de France (Amif). L'une est placée sous le régime de la loi de 1905, et sera présidée par Tareq Oubrou [NDLR : appelé « l'imam de Bordeaux »], avec pour vice-président Mohamed Bajrafil [NDLR : imam à Ivry-sur-Seine]. Elle aura pour rôle de recueillir les dons et les legs et de travailler sur les sujets liés à l'exercice du culte. L'autre, association sous la loi de 1901, que je vais présider, aura trois fonctions : la régulation économique (pèlerinage, halal...); l'action dans la société contre la xénophobie antimusulmane d'un côté et contre la radicalisation et l'antisémitisme au nom de l'islam de l'autre – et les deux vont ensemble – et, enfin, le financement des activités de l'association 1905.

Mais pour prélever une contribution sur le pèlerinage ou sur le halal, ne faut-il pas un cadre fixé par l'État ?

H. E. K. Il y a des discussions en cours pour créer une commission franco-

france

saoudienne qui choisirait un régulateur, chargé d'améliorer le service rendu, d'en faire baisser les prix et de récolter des fonds au service de la communauté. L'Amif sera naturellement candidate. Le rôle de l'Etat s'arrête là : il crée le cadre. Pour le halal, l'Etat a donné à trois mosquées le droit d'émettre des cartes d'abattage rituel au nom de la liberté religieuse, et ces mosquées ont de fait privatisé ce bien public. Aujourd'hui, quand vous leur demandez : « Où, combien, pourquoi? », on vous répond : « Circulez, il n'y a rien à voir ». Il faudra à un moment interroger la méthode qui confère à ces mosquées ce privilège. Pour le casher, le Consistoire central organise l'abattage, récolte les fonds et les met au service de l'intérêt général, en toute transparence.

❑ Quelle légitimité avez-vous pour vous imposer sur le halal ?

H. E. K. Je crois que la légitimité va naître de l'efficacité. Le jour où vous avez réussi à rendre un service tangible, concret, avec des impacts financiers positifs sur le pèlerinage, vous gagnez la confiance des fidèles. Et vous pouvez, l'année d'après, aller voir les acteurs du halal et leur proposer une régulation et un soutien, par exemple à l'export.

❑ Pourquoi les dons des fidèles iraient-ils à l'Amif alors que, traditionnellement, ils donnent localement, souvent en liquide ?

H. E. K. Pourquoi resterait-on au XIX^e siècle alors qu'il y a une offre du XXI^e ? Aujourd'hui, on donne souvent en cash à la sortie de la mosquée. L'idée, c'est de faire un don soit à l'Amif pour des projets centraux, soit à la mosquée via l'Amif, le tout grâce à une application. Cela permettra d'avoir un rescrit fiscal et d'instaurer de la confiance et de la transparence. Il n'y aurait bien entendu aucune obligation. Et le meilleur gagnera.

❑ Ça n'est franchement pas gagné d'avance ! D'abord, vous vous en prenez à des intérêts. Ensuite, l'organisation de l'islam en France reste très éclatée avec le Conseil français du culte musulman (CFCM), ceux qui se disent représentatifs type CCIF (2), l'UOIF (3), les mosquées, la Fondation pour l'islam...

H. E. K. On a besoin de tout le monde. Et d'abord d'une représentation institutionnelle, non pas des musulmans, mais des mosquées. Donc du CFCM, mais d'un vrai CFCM, qui travaille pour l'intérêt général et qui se préoccupe d'autre chose que de savoir qui sera son président.

❑ Donc, un CFCM qui fonctionne...

Et quelles autres organisations ?

H. E. K. On a besoin d'une caisse gérée par des personnalités indépendantes sans conflits d'intérêts. Ensuite, il faut une troisième instance, la plus importante : celle qui s'occupera de théologie. Elle doit dire, avec les mille sensibilités de l'islam, comment on peut être français et musulman dans le cadre républicain. Dans dix ans, peut-être les trois instances institutionnelle, financière et théologique seront-elles regroupées. Je suis optimiste.

❑ Vous considérez que l'influence de pays comme la Turquie et l'Algérie n'est pas un sujet ?

H. E. K. Pour le Maroc et l'Algérie, elle existe mais décline. La Turquie, c'est différent. Le président Erdogan a des velléités de leadership sur le monde musulman. Mais, en France, ses représentants s'intéressent surtout aux Turcs. Lorsque Ahmet Ogras a été élu président du CFCM en 2017, ils auraient pu mettre trois millions d'euros dans cette association et dire : « Nous, on travaille pour tout le monde ». Ils ne l'ont pas fait.

❑ Pourquoi alors la mise en garde du président, le 18 mars, sur le « projet politico-religieux » de la Turquie ?

H. E. K. Les autorités turques viennent en France et déclarent : nous sommes contre l'assimilation. Et disent à leurs ressortissants : vous allez vous intégrer, vous allez monter dans la société... mais vous allez rester turcs. Ce n'est pas exactement le modèle républicain, qui est un modèle assimilationniste. Le niveau éducatif des filles issues de l'immigration turque est d'ailleurs un très bon indicateur de cette difficulté à s'intégrer : il reste infiniment plus bas que celui des jeunes filles algériennes, par exemple.

(1) Dans L'Archipel français, de Jérôme Fourquet.

(2) Collectif contre l'islamophobie en France.

(3) L'Union des organisations islamiques de France.



Fin du débat Le 18 mars, Emmanuel Macron a écarté l'éventualité de toucher à la loi de 1905.

M. TOULOUSE/AGF

FUTURE IS LIVE DONNEZ UNE NOUVELLE DIMENSION À VOTRE BUSINESS

16-18
MAI
PARIS

* Le futur est live

100 000 visiteurs du monde entier
9 000 startups à rencontrer

VIVA
TECHNOLOGY

ÉCONOMISEZ JUSQU'À 100€ AVEC LE CODE PROMO : LEXPVT2019*

* date de fin d'utilisation 28 mars 2019

Un événement organisé par Groupe Les Echos

